

Objectifs :

Arrêté du 1^{er} juillet 2019, Art. 3 : «L'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 1 a pour objet l'acquisition des connaissances permettant :

- 1° L'identification d'une situation d'urgence vitale ou potentielle et la réalisation des gestes d'urgence adaptés à cette situation,
- 2° La participation à la réponse à une urgence collective ou une situation sanitaire exceptionnelle »

A qui s'adresse cette formation ?

Arrêté du 1^{er} juillet 2019, Art. 1 : «l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 1 destinée à l'ensemble des personnels, non professionnels de santé, exerçant au sein d'un établissement de santé, d'une structure médico-sociale ou auprès d'un professionnel de santé dans un cabinet libéral, une maison de santé ou un centre de santé»

Pré requis :

Pour l'ensemble des personnels, non professionnels de santé, exerçant au sein d'un établissement de santé, d'une structure médico-sociale ou auprès d'un professionnel de santé dans un cabinet libéral, une maison de santé ou un centre de santé.

Validation :

Arrêté du 1^{er} juillet 2019, Art. 2 : «La délivrance des attestations de formation aux gestes et soins d'urgence 1 est subordonnée à la validation de chacun des modules qui composent la formation, fondée sur la présence tout au long de la formation et la vérification de l'acquisition par le stagiaire des connaissances, des gestes et des comportements adaptés à une situation d'urgence »

Durée et contenu de la formation :

Groupe : 10 à 12 personnes

Durée : 2 jours (14 heures)

Module 1 : la prise en charge des urgences vitales (6h00) :

- identifier un danger immédiat dans l'environnement et se protéger ;
- alerter les secours, transmettre les observations et de suivre les conseils donnés ;
- prise en charge d'une obstruction aiguë des voies aériennes ;
- prise en charge d'un saignement abondant ;
- prise en charge d'une victime inconsciente ;
- prise en charge d'un arrêt cardiaque avec ou sans défibrillateur ;

Module 2 : la prise en charge des urgences potentielles (4h30) :

- transmettre un bilan synthétique lors de l'alerte et suivre les conseils donnés ;
- évaluer et prendre en charge un malaise ;
- évaluer et prendre en charge un traumatisme osseux (chute ou localisé) ;
- évaluer et prendre en charge une plaie ;
- évaluer et prendre en charge une brûlure ;
- appliquer les règles élémentaires d'hygiène ;

Module 3 : relatif aux urgences collectives et aux situations sanitaires exceptionnelles (3h30) :

- comprendre le concept de « situations sanitaires exceptionnelles » ;
- connaître l'organisation de la réponse du système de santé dispositif ORSAN et dispositif ORSEC ;
- s'intégrer dans les plans de gestion des situations sanitaires exceptionnelles ;
- être sensibiliser à l'accueil d'un afflux de blessés et aux techniques du « damage control » ;
- être sensibilisé aux risques NRBC-E et aux premières mesures à mettre en œuvre dans ce type de situation ;
- identifier un danger dans l'environnement et appliquer les consignes de protection et de sécurité adaptées ;
- connaître les principes de la prise en charge médico-psychologique des victimes, de l'information des proches ;

Formateurs :

La formation est assurée par des professionnels de santé en exercice dans le domaine de l'urgence médicale et formateur AFGSU à jour de leurs réactualisations.

Moyens et outils pédagogiques :

Moyens pédagogiques et techniques :

- diaporama et vidéo ;
- exposés théoriques et démonstrations ;
- études de cas concrets et ateliers ;
- échanges et quizz en salle ;
- remise d'un "**mémento AFGSU niveau 1**"
- **matériel de simulation :**

- maquillage,
- tapis de sol ;
- défibrillateur,
- gilet "Act'fast" (simulateur d'étouffement),
- mannequins de réanimation (adulte, enfant, nourrisson) avec feedback RCP,
- pansements compressifs,
- garrots,
- couverture isothermique,
- gants à usage unique
- solution hydro alcoolique...

Suivi et évaluation :

- feuille de présence ;
- questions orales ou écrites (QCM) ;
- mises en situations ;
- formulaires d'évaluation ;
- Attestation de formation : **AFGSU niveau 1**, valable 4 ans.